

2024032202

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le Vendredi 22 Mars 2024 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, HURET Edith, KALIAKOURAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : JAY Hélène (donne pouvoir à BON Françoise), NANTET Laetitia (Donne pouvoir à MIBORD Josiane), PIANI Alain (donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline), TISSOT Christian (donne pouvoir à BRUNIER Thierry).

Absents : CHANOIR Jessica, GUILBERT Agnès.

Date de la Convocation : 18 mars 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Monsieur Christophe Perceval est élu secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 – Budget général

Le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer sur le compte de gestion établi par Madame la comptable publique de la collectivité.

Celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de la part de la comptable publique sur la tenue des comptes. Les résultats de l'exercice 2023 figurant aux états II-1 et II-2 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Vu le CGCT et notamment l'article L1612-12,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte de gestion 2023 de Madame la Comptable Publique dont les écritures sont conformes à celui du compte administratif du budget général 2023.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Maire,

André POINTET